

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP103 Activités langagières et culture en langues : néerlandais			
Code	ECRP1B03RP103	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	66 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nora GENEVROIS (nora.genevrois@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de communication en langue cible : expression écrite, expression orale, compréhensions à la lecture et à l'audition

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de projets et problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**

- 2.1 Pratiquer l'écoute avec empathie
- 2.2 Décoder les messages dans leurs différents modes de transmission
- 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
- 2.4 Structurer sa pensée et s'exprimer avec pertinence, par écrit et oralement, dans un langage adapté aux différents interlocuteurs
- 2.5 Négocier, argumenter, persuader
- 2.6 Développer une attitude assertive et positive

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable lors d'exercices et / ou d'examens :- De restituer, d'utiliser et d'appliquer les notions grammaticales et lexicales vues en cours et /ou en étude autonome dans des phrases simples et complexes et / ou une production écrite ; - De décoder des messages écrits ou oraux simples et complexes produits en néerlandais standard ; - De reproduire et formuler des messages oraux en néerlandais standard ; - De prononcer et d'accentuer correctement en néerlandais standard

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP1B03RP103A Néerlandais

66 h / 6 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECRP1B03RP103A Néerlandais

60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Néerlandais			
Code	20_ECRP1B03RP103A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	66 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nora GENEVROIS (nora.genevrois@helha.be)		
Coefficient de pondération		60	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de communication en langue cible : expression écrite, expression orale, compréhensions à la lecture et à l'audition.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable lors d'exercices et / ou d'examens :- De restituer, d'utiliser et d'appliquer les notions grammaticales et lexicales vues en cours et /ou en étude autonome dans des phrases simples et complexes et / ou une production écrite ; - De décoder des messages écrits ou oraux simples et complexes produits en néerlandais standard ; - De reproduire et formuler des messages oraux en néerlandais standard ; - De prononcer et d'accentuer correctement en néerlandais standard

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Culture: textes authentiques et/ou livres traitant de la vie culturelle néerlandophone. Révision de la grammaire du néerlandais et acquisition d'un lexique de base généraliste. Révision et/ou acquisition des notions grammaticales et lexicales - thématique de la vie courante ; Revue de presse. Écriture, oralité, compréhensions thématiques de la vie courante et professionnelle ; Culture professionnelle : textes authentiques et/ou livres traitant de thèmes généralistes et propres aux relations Publiques. Révision et/ou acquisition des notions grammaticales et lexicales - thématiques de la vie courante et professionnelle

Démarches d'apprentissage

travail des 4 compétences langagières : audition, lecture, expression orale et écrite.

présentations orales - alternance d'explications théoriques et d'exercices d'application - utilisation du laboratoire de langues - revue de presse néerlandophone

Prise de note du vocabulaire au soin de l'étudiant

Dispositifs d'aide à la réussite

Séances de travaux dirigés

Evaluation continue : tests formatifs annoncés ou non - travaux à domicile et en classe - travail journalier

Ouvrages de référence

(liste non-exhaustive)<http://www.wallangues.be>
<http://www.mijnwoordenboek.nl>
<http://www.vandale.be/>
<http://sites.uclouvain.be/gramlink/Gramlink-NL/index.htm>
(liste non-exhaustive)

Ouvrage: L. BEKKERS, S. MENNEN, Ter Zake - Zakelijk Nederlands voor anderstaligen, Intertaal, 2006.

Ouvrage: Ouvrage: Néerlandais des affaires - volume 1 : vocabulaire thématique n/f Intermédiaire + 2e édition 2015

De BoeckOuvrage: Grammaire illustrée du néerlandais, Ed. Didier Hatier + Exercices illustrés de grammaire néerlandaise

Woorden In context Deel 1+2

Puur Zakelijk PlusJP. VANDENBERGHE, A. GONDRY, A. DEBRULLE, Nederlands oefenbijbel, , Editions Didier Hatier, 2000

Supports

Supports de cours déposés sur connectED au regard de cette UE.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La langue d'enseignement et d'évaluation de cette unité d'enseignement est le néerlandais, l'étudiant pouvant être amené à répondre à des questions en français.

Evaluation écrite au terme du Q1 (qui pourra être représenté au Q2) qui interviendra à hauteur de 50% de la note finale.

Examens écrit et oral au terme du Q2 qui interviendra à hauteur de 50% de la note finale.

Un travail est demandé pour l'examen oral tant du Q2 que du Q3. Si le travail ne répond pas aux consignes demandées, l'étudiant ne peut présenter l'examen oral.

Pour l'évaluation du Q1, les points seront conservés et en cas d'échec il y aura une nouvelle interrogation sur la matière en Q2. L'évaluation du Q3 se fait en un seul examen reprenant les matières Q1 et Q2.

Participation à la semaine RP obligatoire.

Aucun report/dispense n'est accordé d'une session/année à une autre.

Les modalités opérationnelles seront postées sur connectEd au regard de cette UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	50	Trv + Exe + Exo	50	Trv + Exe + Exo	100

Eve = Évaluation écrite, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres

activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).